

Modes op' voirie et exploitation forestilre











Version: Puy-de-Dine, 10 mai 2019

Modes opératoires pour l'utilisation des voiries lors des chantiers de r colte foresti re







L'utilisation des voiries — notamment communales — pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les la locaux, les responsables des chantiers forestiers, et les autres usagers de la desserte.

Étant donné l'importance de la filière bois pour l'économie locale, les professionnels de la fort et les lus locaux ont choisi la voie de la collaboration et du volontariat pour Changer et permettre une utilisation en bonne entente de la voirie.

Depuis 2015, des rapprochements sont organis® entre Pus locaux, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers et scieurs. Ces demarches ont abouti ② un ensemble de bonnes pratiques valides par les representants des professionnels forestiers et des ②lus : les modes opeatoires voirie et exploitation forestie.

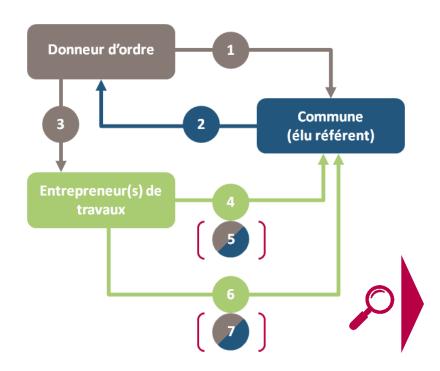
Fin 2018, 187 communes du Puy-de-Dêne (et 46 de la Haute -Loire) situes dans les Combrailles, le Livradois et le Forez sont concernes par ces **Modes op**, en cours d'extension à de nouveaux territoires.



Modes op', le principe

Un engagement r ciproque et volontaire

Sur les territoires couverts par un 2 mode op@atoire voirie et exploitation foresti@e professionnels se sont engage 2 informer les communes des chantiers d'exploitation à venir et ② fournir les coordonnes directes du responsable de chantier. En paralle, les municipalités ont constitué un réseau d'élus rments qui peuvent notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du fragiles... Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier d'exploitation.



Modes op', les acteurs 63

Definition / mise en place / suivi



Communes foresti2res 63

Animation et promotion de l'outil auprès des collectivités, veille à la prise en compte de l'intérêt des collectivités et à la cohérence entre territoires.



FIBOIS AuRA

Animation et promotion de l'outil auprès des professionnels forestiers, veille à la prise en compte de l'intérêt des entreprises de la filière forêt-bois.







Parc naturel ragional Livradois-Forez / Communauta de communes Ambert Livradois-Forez / Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles / Communaut de communes Thiers Dore et Montagne

Portage politique de la dmarche et veille 2 la cohmence avec les enjeux locaux.

Mise en œuvre

Ilus municipaux

En particulier les 🗓 s r 🕮 ents voirie dont le rgeau est constitudors de la mise en place des Modes op'.

Donneurs d'ordre des chantiers forestiers

C'est-1-dire les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient une entreprise (scierie...) pour des bois vendus sur pied, ou des proprimires forestiers pour des bois vendus fa@nn® bord de route ou rendus usine.

Entrepreneurs de travaux forestiers

En tant qu'entreprises prestataires réalisant les chantiers d'exploitation⁽¹⁾ et de débardage⁽²⁾ des bois.

Anticipation du chantier

1/ Annonce du futur chantier d'exploitation à la commune

- ◆ Par le **donneur d'ordre**, à la commune de situation des parcelles exploites, pour tout chantier concernant une voirie de comptence communale.
- ♦ Minimum 2 semaines avant le d@narrage du chantier.
- ♦ Forme libre, e-mail avec accus™de r@eption ② privil@ier.
- ♦ ② Fiche de chantier ② 3 en 1 type mise à disposition.
- ◆ Avec a minima les coordonn du donneur d'ordre et du responsable de chantier, la localisation du chantier, l'itinéraire de vidange et la place de dépôt envisagés, la p@riode pr@visionnelle d'exploitation et une indication du volume exploit plus ou moins de 500 m ³).
- ♦ Possibilit de demander un 2tat des lieux de voirie.
- ◆ Si l'emprise d'un chantier déjà annoncé évolue avec les mêmes itinéraires de vidange, simple contact avec l'élu rrent.
- ◆ Attention : ne dispense pas les entreprises de raliser les formalitaobligatoires (DICT notamment).

2/ Réponse de la commune suite à l'annonce

- ♦ Pr@oir un dilai de 15 jours.
- ◆ Forme libre, e-mail avec accus de reption
 privileier.
- ♦ ② Fiche de chantier ② 3 en 1 type mise à disposition.
- ◆ Avis sur l'itinéraire de vidange et la place de dépôt, proposition de solutions alternative si n@essaire.
- ◆ Information sur les facteurs connus pouvant impacter le chantier (réseaux, zonages, arrêtés municipaux, patrimoine...), la responsabilité ne pouvant être engage que pour les reaux gen en direct.
- ◆ Possibilit② de demander un ②tat des lieux de voirie.

3/ Transfert des informations à l'ensemble des acteurs

- ◆ Par le donneur d'ordre.
- ◆ ② Fiche de chantier ② 3 en 1 type mise à disposition, compatible avec la r

 elementation en vigueur.

À l'approche du chantier

4/ Annonce du lancement du chantier

- Par l'entreprise démarrant le chantier (en général l'abatteur), ou le donneur d'ordre.
- ◆ Simple information de l'élu référent (SMS, appel, e-mail).
- ◆ Remarque : pour des questions d'organisation, rarement possible plus d'1 ou 2 jours à l'avance.

5/ Etat des lieux initial (si demandé en 1 ou 2)

- ◆ Avant le dout du doardage (ex : pendant abattage).
- ◆ Pas d'état des lieux systématique par défaut, mais possibilité d'en demander pour chaque chantier.
- ◆ Modèle d'état des lieux disponible, avec annexes (photos...) possibles.
- ◆ Pas forcement de rencontre sur le terrain des parties prenantes (la commune peut faire un état des lieux anticipé, transmis à l'entreprise qui le valide ou demande une modification au denarrage du chantier).
- ◆ Sign®par les repr®entants des 2 parties prenantes, avec digations de signature possible (notamment du donneur d'ordre à l'ETF).
- ◆ Combrailles : accord tacite en l'absence de retour sous 15 jours.

la fin du chantier

6/ Annonce de la fin du chantier

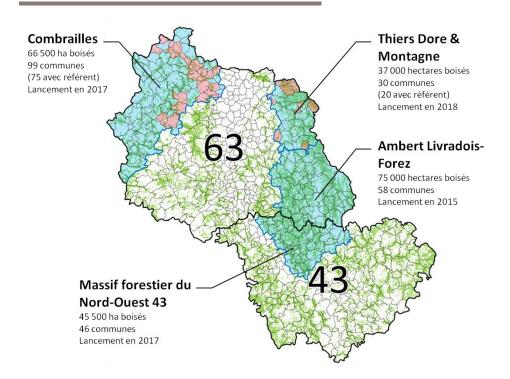
- ◆ Par l'entreprise terminant le chantier d'exploitation (le débardeur).
- Simple information de l'élu référent.

7/ Etat des lieux final (si l'initial a été réalisé)

- Modalités identiques à celles de l'état des lieux initial.
- ◆ Si une d@radation significative est constate, remise en ②tat conformément à l'état initial avec appréciation de l'usure normale.

Si des bois restent sur la place de dépôt, l'élu référent dispose des coordonnées du donneur d'ordre.

Modes op', les périmètres



Par soucis d'efficacité et de simplicité vis-2-vis des entreprises de la filie bois dont les périmètres d'intervention souvent importants, sont **Modes op'** sont le seul outil proposé à l'échelle de l'ex Auvergne. principes documents Les et d'accompagnement sont similaires et 100 % compatibles d'un secteur à l'autre.

La quasi-totalit

des massifs forestiers du Puy-de-Dine devrait ire couverte courant 2019.

Modes op', documents utiles

Documents mis 2 votre disposition

- Mod2le de 2 fiche de chantier 2 3 en 1 : cette version du document obligatoire pour la réalisation des chantiers est adaptée pour les échanges prévus au mode opératoire (donneurs d'ordre / élus et donneurs d'ordre / prestataires), ainsi que pour les éventuelles déclarations demandées à la DIRECCTE.
- Modèle d'état des lieux de voirie.
- Annuaire des @lus r@f@rents, par secteur (cf. carte ci-dessus).
- Documents de communication : cette plaquette, panneaux d'information pouvant être placés sur la desserte forestière, modèle d'articles pour revues et sites web des collectivités.

Les versions en mise 2 jour continue sont disponibles 2 la rubrique Modes op' du blog du R2 seau des territoires forestiers du Puy-de-Dime (territoiresforestiers-puydedome.blogspot.com), ainsi que sur plusieurs autres plateformes Internet (Parc Livradois-Forez, communautés de communes...).

Modes op', contacts 63

Communes foresti⊡res 63 / Guillaume DAVID, charg de mission, guillaume.david@communesforestieres.org FIBOIS AuRA / Samuel RESCHE, chargide mission amont forestier, s.resche@fibois -aura.org Parc Livradois-Forez / Vianney TAING, chargide mission for for for for for filing bois, v.taing@parc -livradois-forez.org SMAD des Combrailles / Christian VILLATTE, Directeur adjoint, villatte@combrailles.com CC Ambert Livradois-Forez / Marie-Laure LABOURE, agent de d@eloppement agriculture -fort, marie laure.laboure@ambertlivradoisforez.fr CC Thiers Dore et Montagne / Malka FOURNIER, directrice Ple am@agement territorial, mfournier@cctdm.fr









